

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

N°CT2021.5/089-2

L'an deux mil vingt et un, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPRez, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Claire GASSMANN, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur François VITSE à Madame Marie VINGRIEF, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Maurice BRAUD à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bruno CARON à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Marie VINGRIEF, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND à Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Corine KOJCHEN à Madame Rosa LOPES, Madame Sonia RABA à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Mathilde WIELGOCKI à Madame Carine REBICHON-COHEN.

Etaient absents excusés :

Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Laurence WESTPHAL.

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie BOURDINAUD.



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

Nombre de votants : 69

Vote(s) pour : 69

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

N°CT2021.5/089-2

OBJET : **Finances** - Adoption de la décision modificative n°2 du budget annexe "assainissement" pour l'exercice 2021.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 modifiée et applicable à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2021.2/021-1 du 31 mars 2021 relative à l'adoption du budget primitif du budget annexe « assainissement » pour l'exercice 2021 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2021.4/065-2 du 13 octobre 2021 relative à l'adoption de la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement 2021 ;

CONSIDERANT que le budget primitif 2021 du budget annexe « assainissement » a été adopté le 31 mars 2021 par la délibération du conseil de territoire n°CT2021.2/021-1 du 31 mars 2021 susvisée ; qu'une décision modificative n°1 a été adoptée par délibération du conseil de territoire n°CT2021.4/065-2 du 13 octobre 2021 susvisée ;

CONSIDERANT qu'il convient d'apporter des ajustements sur la section de fonctionnement du budget annexe assainissement, liés à des écritures de régularisation à réaliser sur des titres de recettes émis sur des exercices antérieurs ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 09 DECEMBRE 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°2 du budget annexe « assainissement » 2021.

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

ARTICLE 2 : DIT que les redéploiements entre chapitres budgétaires ne nécessitent pas l'ouverture de crédits supplémentaires en section de fonctionnement.

ARTICLE 3 : DIT que les prévisions des dépenses et recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
Recettes		
70	Produits de service, du domaine et ventes diverses	126 000,00
Dépenses		
67	Charges exceptionnelles	126 000,00
TOTAL		0,00

FAIT A CRETEIL, LE QUINZE DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,

Laurent CATHALA